



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

REDEVANCE SYNDICALE

A COMPTER DU 01/01/2022

			EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION	VERIFICATION DE L'EXECUTION	CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION EXISTANTE DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE DE CONTRÔLES (1)	CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION EXISTANTE DANS LE CADRE D'UNE MUTATION FONCIERE (2)	CONTRE-VISITE
1 - HABITAT INDIVIDUEL (MAISON UNIFAMILIALE) OU UNITE DE BASE (PREMIER LOGEMENT) D'UN HABITAT COLLECTIF			155,60€	103,73€	155,60 €	207,47€	77,80€
2 - LOGEMENT SUPPLEMENTAIRE			0,00€	20,75€	20,75€	20,75€	10,37€
3 - HOTEL, CAMPING, ETC...	BASE	≤ 25 chambres ou emplacements	155,60 €	103,73€	155,60€	207,47€	77,80€
		26 à 50 chambres ou empl.		155,60€	207,47€	259,34€	103,73€
		51 à 100 chambres ou empl.		259,34€	259,34€	311,20€	129,67€
		101 à 200 chambres ou empl.		363,07€	363,07€	389€	181,53€
		201 à 300 chambres ou empl.		466,81€	466,81€	492,74€	233,40€
		≥ 301 chambres ou empl.		570,51€	570,51€	596,48€	285,27€
5 - ENTREPRISE OU SERVICE (OU ASSIMILE)	POUR LES SEULS BESOINS SANITAIRES DE BASE	BASE	155,60€	103,73€	155,60€	207,47€	77,80€
		UNITE SUPPLEMENTAIRE	0,00€	20,75€	20,75€	20,75€	10,37€
	POUR LES EAUX NON DOMESTIQUES	HORS CHAMP D'INTERVENTION					

Facturation cas 2 si plusieurs propriétaires : somme totale due divisée par le nombre de propriétaires concernés

Ces tarifs s'entendent avec un coût de base et des coûts supplémentaires pour les autres unités raccordées sur le même système d'épuration

(1) Contrôle d'une installation existante à l'initiative du SEBA

(2) Contrôle d'une installation existante dans le cadre d'une cession immobilière ou succession

En application du règlement du service et du code de la Santé Publique (art.1331-8), en cas d'obstacle mis à l'accomplissement du contrôle, une pénalité égale au montant de la redevance majorée de 100% est appelée.

Le tarif applicable pour l'examen préalable de la conception est celui en vigueur lors du dépôt du dossier complet au SEBA. Pour les autres contrôles, le tarif applicable est celui en vigueur lors de la visite sur le terrain.

Ces tarifs sont révisables par délibération du Comité Syndical.

Délibération du Comité Syndical du 15 décembre 2021

Montants exprimés en HT, redevances assujetties à la TVA